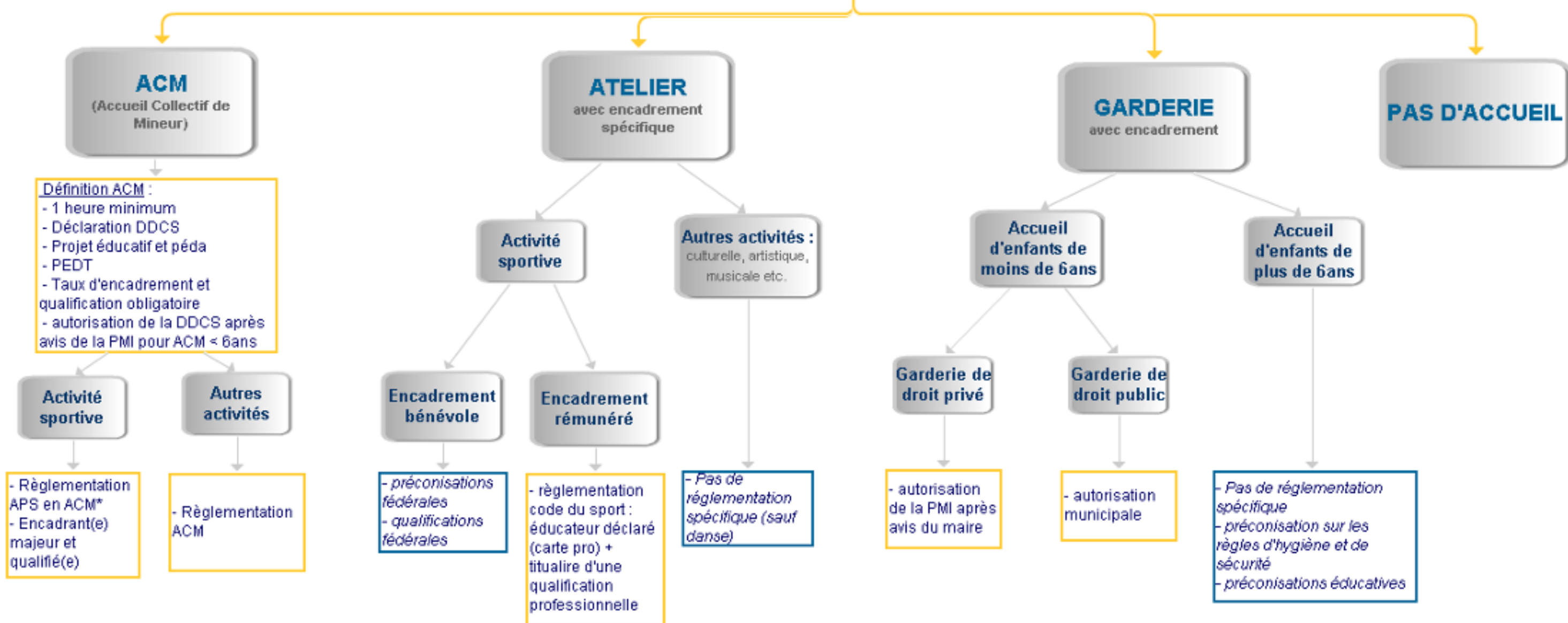


LOGIGRAMME REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Organisation du temps périscolaire



PRECONISATIONS DDCE CALVADOS :

- Projet éducatif et pédagogique écrit
- Projet Educatif Territorial (PEDT) formalisé
- Si il existe du temps extrascolaire = le PEDT doit compléter le projet éducatif local

carré jaune = dispositif réglementaire : Code du sport ou code de l'action social et des familles

carré bleu = pas de réglementations spécifiques

* cf. Arrêté du 25/04/2012 : réglemente la pratique des activités physiques et sportives dans les accueils collectifs de mineurs

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) :

- Garant de la continuité éducative entre le temps scolaire et périscolaire
- A l'initiative de la collectivité
- Formalise l'engagement et la coordination des différents partenaires
- Non obligatoire sauf si Accueil Collectif de Mineur (ACM)
- Formalisé dans le cadre d'une convention signée entre la collectivité, le préfet et le DASEN